

Aix en Provence le 20 mars 2021

## PROCES VERBAL N° 2 2020-2021 CTOC DU 19 mars 2021.

Présents en visioconférence : BADALASSI Roger (06), BONNAUD Roland, BOULEN Philippe, CLAVE Tatiana (13), FARRUGIA Claude (83), MARY Philippe (84), MESSIKA Robert (13), SAUVAN René.

Invités en visioconférence : PORTE Sonia.

Excusés : CLEMENT Audrey, COLOMBANI Charles, DUBOIS Marine, GIRAUD Cédric, LAZARO Albert, SOTTOCASA Laurent, STURA Hubert.

### La saison 2020 – 2021 :

- Comme annoncé dans le guide de reprise de la FFHB, les compétitions du secteur amateur sont arrêtées.
- La commission salue les efforts d'organisation, tant des comités que des clubs, pour conserver le lien avec les licenciés. Il est regrettable que ces actions ne soient pas plus suivies par les adultes.
- La CTOC en lien avec la CTA assurera l'aide nécessaire à l'organisation de tous les événements que les comités ou les clubs voudront mettre en place :
  - o Tournoi inter clubs de Hand à 4
  - o Challenge de Beach handball
  - o Rencontre amicale dès que nous pourrons reprendre le hand à 7 de manière normale.
  - o Attention à une reprise progressive : **privilégier l'intégrité physique de nos licenciés.**

### La saison 2021 – 2022 :

- Les vœux sportifs des clubs :
  - o Après avoir débattu sur les vœux reçus, la commission transmettra ses avis à la commission Statuts et Règlements
- Les championnats de France Jeune :
  - o Faute de pouvoir organiser des qualifications, la commission a choisi de présenter à la FFHB les mêmes équipes que celles prévues pour la saison 2020- 2021. Dans la mesure où un club estimerait qu'il n'a plus les moyens (humains et/ou financier) de représenter la Ligue dans ce niveau de jeu, il serait remplacé dans l'ordre de classement effectué le 05 mai 2020.
- Les compétitions adultes (+ de 16) :
  - o Si des clubs pour quelque raison que ce soit ne désire pas rester dans leur niveau de jeu, la CTOC les replacera dans le niveau inférieur (pas de sanction administrative ou financière) sans pour autant les remplacer dans la division quittée.
  - o Dans la mesure où le nombre d'équipes pourrait être modifié, les poules seront modifiées pour limiter tant que faire se peut les déplacements.
- La compétition U19 :
  - o La commission souhaite encore plus que les saisons précédentes que cette compétition existe. En effet le jeunes joueurs nés en 2003 – 2004 et 2005 n'ont pu participer qu'à peu de rencontres sur les deux dernières saisons, il nous paraît important de les relancer dans l'activité sans la "rudesse" des compétitions "sénior".

- Les compétitions Elite :

- Le tour de qualification territorial aura lieu le weekend du 02/03 octobre 2021. Les comités organisent leur sélection courant septembre (situation sanitaire le permettant).
- U17 masculin :
  - Vu la solution retenue pour les Championnats de France “jeune” et le nombre d’équipes retenues les années prochaines, la commission souhaite ouvrir cette compétition à plus de clubs. Un championnat à 2 poules de 8 puis des finalités permettra un maillage plus important et des déplacements moindres.
- U17 féminin :
  - Nous resterons dans le format à 12 avec deux poules géographiques puis des finalités pour la saison 2021-2022, selon les modifications apportées par la FFHB sur le championnat U17 CF pour la saison 2022-2023 (passage à 72 équipes), nous repenserons le nombre d’ayant-droit.
- U15 féminin et masculin :
  - Sans changement dans le format à 12 avec deux poules géographiques puis des finalités.

Philippe Boulen  
Président de la CTOC